



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 18h55'.

40 membres sont présents : MM. Michel FIRKET, Michel de LAMOTTE, Mme Maggy YERNA, MM. Raphaël MIKLATZKI, André SCHROYEN, Pierre STASSART, Mmes Christine DEFRAIGNE, Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, M. Fouad CHAMAS, Mmes Marie-Claire LAMBERT, Corinne WEGIMONT, M. Pierre GILISSEN, Mmes Fatima SHABAN, Brigitte ERNST de la GRAETE, MM. Jean Pierre HUPKENS, Guy KRETTELS, Roland LEONARD, Benoit DREZE, Mme Diana NIKOLIC, MM. Mohammed BOUGNOUCH, Fabrice DREZE, Mme Elisabeth FRAIPONT, M. Mehmet AYDOGDU, Mme Véronique DE KEYSER, M. Michel PETERS, Mmes Nathalie FRISSE, Géraldine BLAVIER, MM. Raoul HEDEBOUW, Michel FAWAY, François SCHREUER, Jacques MARNEFFE, Guiseppa MANIGLIA, Mme Audrey NEUPREZ, MM. Louis MARAITE, Marc GILLIS, Sébastien BOVY, Quentin le BUSSY, Jean-Paul BONJEAN, Francesco FERRARA, Willy DEMEYER, BOURGMESTRE.

Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Directeur général, M. MANTOVANI Serge, Directeur général adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de police.

9 membres sont absents : MM. Claude EMONTS, Jean-Pierre GOFFIN, Jean-Géry GODEAUX, Gilles FORET, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Jean-Claude MARCOURT, Hassan BOUSETTA, Mmes Anne DELVAUX, Sarah SCHLITZ,

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27 et L1122-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE

1.

Entend une interpellation de Mmes Christine DEFRAIGNE, Elisabeth FRAIPONT, Diana NIKOLIC intitulée « La situation de la piscine d'Outremeuse ».

Entend une interpellation de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE intitulée « Du rififi à la piscine d'Outremeuse ».

M. le BOURGMESTRE répond à ces deux interpellations.

(M. Claude EMONTS et Mme Sarah SCHLITZ entrent en séance : 42 présents).

Entend une interpellation de M. Pierre GILISSEN intitulée « Propreté des espaces publics ne dépendant pas juridiquement de la Ville de Liège » à laquelle répond M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de Mme Géraldine BLAVIER intitulée « Appel à projets biodibap 2014 : comment passer des conventions aux actes (sans plomber le budget de la Ville)? » à laquelle répond M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de Mme Sarah SCHLITZ et M. Guy KRETTELS intitulée « Impact des mesures prises par le Gouvernement fédéral en matière de chômage sur les budgets de la Ville et du CPAS » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Michel de LAMOTTE intitulée « Une version francophone et francophile du slogan LièGe Together » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de MM. Fabrice DREZE et de Michel PETERS intitulée « Mobilité et stationnement dans le quartier Sainte-Walburge » à laquelle répond M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de M. Sébastien BOVY, Mme Audey NEUPREZ, M. Fabrice DREZE intitulée « Définition d'une position commune sur le port ostentatoire de signes convictionnels dans l'enseignement communal » à laquelle répond M. Pierre STASSART.

(Mme Bénédicte HEINDRICHS entre en séance : 43 présents).

Entend une interpellation de M. Quentin le BUSSY intitulée « Approbation du budget communal par la Tutelle » à laquelle répond M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de M. François FERRARA intitulée « Pour la création d'un fonds communal d'aide au relogement » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

SEANCE DU 24 FEVRIER 2014

(M. Jean-Claude MARCOURT entre en séance : 44 présents).

Entend une interpellation de M. Raoul HEDEBOUW intitulée « Pour l'organisation d'un véritable débat sur la question des déchets » à laquelle répond M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de M. François SCHREUER intitulée « des bureaux partagés à côté des nœuds de transports en commun » à laquelle répond Mme Maggy YERNA.

Entend une interpellation citoyenne de M. Robin BLONDIAUX intitulée « La problématique des sans abris » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

36.

Entend une communication de M. l'Echevin de l'Instruction publique relative à la population scolaire.

6.

Adopte le règlement de police relatif au lieu-dit « LE CARRE ».
La délibération est adoptée par 42 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

(M. Michel PETERS, Mmes Diana NIKOLIC, Bénédicte HEINDRICHS et Elisabeth FRAIPONT sortent de séance : 40 présents).

(M. Gilles FORET entre en séance : 41 présents).

21.

Emet son avis relatif au projet de «Schéma de Développement de l'Espace régional» (SDER).

**Des propositions d'amendement sont émises par M. François SCHREUER
Ces propositions sont rejetées par 6 voix pour, 33 voix contre et 2 abstentions.
La délibération est adoptée par 33 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.**

2.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté par facture acceptée en vue de la fourniture et de l'installation d'une passerelle de radiocommunication qui partira des Cours et Tribunaux (nouvelle aile du Palais de Justice) vers le réseau ASTRID.

SEANCE DU 24 FEVRIER 2014

3.

Décide d'acquérir, par le biais du marché public lancé par voie d'appel d'offres général par la Police fédérale, ayant pour objet l'acquisition de véhicules de police et anonymes, une moto et un véhicule combi type police pour la Zone de police.

4.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité en vue de procéder au remplacement du moteur et de l'embrayage défectueux d'un véhicule de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché

5.

Approuve le texte de la convention relative à l'acquisition de Pass destinés aux déplacements en service des membres du personnel des services de police, à conclure avec la S.A. de droit public « SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES »

6.

7.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1. rue Célestin Demblon:
 - interdiction du sens de circulation, en direction de la rue Fraischamps, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes
 - obligation pour les conducteurs débouchant de l'artère, de céder le passage à ceux circulant rue de Herve
 - création d'un stationnement des deux côtés de la chaussée, parallèlement à l'axe de la chaussée, au-delà du filet d'eau
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n^{os}2 et 5, sur une distance de 6 mètres.

2. boulevard de la Constitution:
 - suppression de l'interdiction de stationnement existante à hauteur des immeubles n^{os}53 à 59 inclus
 - interdiction de stationnement, à hauteur des immeubles n^{os} 53 à 57 inclus
 - interdiction de stationnement, à hauteur de l'immeuble n^o 59, sur une distance de 12 mètres

3. rue Agimont:
 - suppression du stationnement alternatif par quinzaine existant dans le tronçon compris entre les rues des Bons-Enfants et Hocheporte
 - interdiction de stationnement du côté des immeubles à numérotation paire, dans le tronçon compris entre les rues des Bons-Enfants et Hocheporte

SEANCE DU 24 FEVRIER 2014

- 4 rue des Poiriers:
interdiction du sens de circulation en direction de la rue des Charmilles, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes.
- 5 rue Saint-Eloi:
interdiction de stationnement, à hauteur de l'immeuble n° 22, sur une distance de 10 mètres, du lundi au vendredi, de 09h à 11h.
- 6 place du Parc:
création de deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n°85, sur le terre-plein central en saillie et au centre de celui-ci, perpendiculairement à l'axe de la chaussée.
- 7 rue de Fléron:
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°108, sur une distance de 6 mètres.
- 8 rue Ernest Solvay:
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°112, sur une distance de 6 mètres.
- 9 avenue Reine Elisabeth:
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°21, sur l'accotement en épi par rapport à la voirie.
- 10 chaussée de Tongres:
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur de l'immeuble n°18, sur une distance de 5 mètres.
- 11 rue de Bruxelles:
réservation aux taxis, à hauteur de l'immeuble n° 2 (annexe sud du Palais de Justice entre le pm 0,125 et le pm 0,131, à partir de la BK95 en direction de la BK96, côté droit sur la N3, du dernier emplacement de la zone de stationnement, sur une distance de 6 mètres , par signal routier E9a et panneau additionnel portant la mention « TAXI ».
- 12 rue de Campine:
- suppression des arrêts de bus existants à hauteur ou à l'intersection des immeubles n^{os} 229/231 et 232/230
- création d'arrêts de bus, à hauteur ou à l'intersection des immeubles n^{os}227/229 et n^{os} 230/228.
- 13 rue Eugène Houdret:
création d'un passage pour piétons à hauteur de l'immeuble n°33.

8.

Décide d'approuver le texte de la convention pour 2013, à conclure avec l'Etat fédéral (Service Public Fédéral Justice) relative à la subvention du personnel civil d'encadrement du Service d'Accompagnement des Mesures Judiciaires Alternatives (SAMJA).

9.

Décide d'acquérir, au cours de l'année 2014, de l'équipement et des services informatiques tels que WIFI, PC, portables, scanners, virtualisation de postes clients, extension de virtualisation de serveurs, augmentation de capacité de stockage, mise à niveau des systèmes d'exploitation liés à la virtualisation des postes clients, déploiement et rationalisation des outils de productivité bureautique, licences Microsoft, dans le cadre de la convention passée avec une centrale d'achats.

10.

Décide d'acquérir, au cours de l'année 2014, des services informatiques relatifs à la gestion des projets de développement informatique, dans le cadre de la convention d'adhésion au marché public relatif à l'hébergement externalisé de la Région wallonne.

11.

Emet un avis sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2010 de la Fabrique d'église Sainte-Famille
2. Le compte afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Sainte-Marguerite (Liège)
 2. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel
 3. de la Fabrique d'église Vierge des Pauvres (Moulines-sous-Fléron)
 4. du Conseil d'administration de l'église protestante de Liège-Marcellis
 5. du Conseil d'administration de la Communauté israélite
 6. du Conseil d'administration de l'église protestante Liège-Académie

12.

Marque son accord sur la reprise dans le domaine public communal des voiries du Parc du Petit Bourgogne et des équipements.

13.

Adopte la prolongation du bail emphytéotique passé entre la Régie foncière et l'ASBL «REVERS» pour la rue Vivegnis 293/295.

SANS OBJET.

14.

Adopte le bail emphytéotique au Fond du Logement des Familles pour les immeubles sis rue Dony, 24, 26 et 28 - fixation de la durée du bail et du canon annuel.

15.

Cède une partie de parcelle, rue Grande Bêche – fixe le montant de la transaction.

ADDENDUM 15 bis

Proposition de motion relative à l'instauration d'une taxe kilométrique.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de MM. Michel PETERS et Fabrice DREZE, Conseillers communaux.

Ce point est renvoyé en Commission.

16.

Confirme sa décision désignant la Ville comme auteur de projet pour l'élaboration du PCA n°151 dit du « Canal de l'Ourthe » révisionnel au plan de secteur – sollicite auprès du Gouvernement wallon de l'adaptation de son arrêté relatif à l'élaboration de ce plan communal.

La délibération est adoptée par 39 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

17.

Adopte l'avant-projet de plan communal n°151 – fixe l'ampleur et le degré de précision des informations du rapport sur les incidences environnementales (RIE) – soumet ledit rapport et l'avant-projet de plan à la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), au Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable (CWEDD) et à la Division générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE).

La délibération est adoptée par 39 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

18.

Adopte l'avenant à la convention relative à l'élaboration d'un rapport sur les incidences environnementales pour le PCA n°151 dit « Canal de l'Ourthe ».

La délibération est adoptée par 39 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

19.

Décide de prendre connaissance des résultats de l'enquête publique organisée pour la demande de modification d'une voirie communale dans le cadre d'un projet de valorisation du site « Saint-Pierre » - adopte la modification de cette voirie.

SEANCE DU 24 FEVRIER 2014

20.

Décide de prendre connaissance des résultats de l'enquête publique et de l'absence d'avis du Collège provincial - arrête définitivement le plan d'alignement de la rue Saint-Pierre dressé par le Département de l'Urbanisme.

21.

22.

Approuve les statuts de l'A.S.B.L. "LIEGE-ENERGIE".

23.

Décide de transférer un subside en investissements au profit de la Régie foncière de stationnement et de services, à charge des transferts du budget extraordinaire de l'exercice 2014.

24.

Modifie les articles 1, 3 et 5 du règlement du 24 juin 2013 concernant l'octroi d'une prime communale en cas de rénovation d'un logement pour le remplacement de vitrage peu performant par du vitrage à haut rendement et/ou l'isolation thermique du toit et des combles.

SANS OBJET.

25.

Décide :

- d'accepter la donation de M. et Mme Paul DERNIES à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine
- de rendre hommage à la générosité des donateurs.

26.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'une photographie de Jean-Luc RENIER intitulée «Ougrée - Seraing : extinction des feux» destinée au BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège - adoption du texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. «LES MUSEES DE LIEGE» relative à la mise à disposition de l'oeuvre.

27.

Décide :

- d'adopter le texte de la convention entre la Communauté Française de Belgique, la Ville de Liège, la Province de Liège et l'A.S.B.L. «MAISON DU JAZZ», destinée à arrêter les missions confiées à l'A.S.B.L. «MAISON DU JAZZ», ainsi que les modalités et les conditions d'octroi de subventions par la Communauté Française

SEANCE DU 24 FEVRIER 2014

- d'octroyer un subside indirect à ladite A.S.B.L. pour l'occupation des locaux du rez-de-chaussée d'un bâtiment situé rue Sur-les-Foulons 11 à 4000 Liège.

28.

Décide :

- d'adopter le texte de la convention entre la Ville de Liège et l'A.S.B.L. «LES CHIROUX / CENTRE CULTUREL DE LIÈGE», pour la co-organisation de la 9^{ème} Biennale Internationale de la Photographie et des Arts Visuels de Liège (BIP 2014), sur le thème «PIXELS OF PARADISE : IMAGE ET CROYANCE», qui se déroulera du 15/03/14 au 25/05/14 au Musée des Beaux-Arts de Liège et au Musée d'Ansembourg
- d'octroyer une subvention indirecte opérateur à ladite A.S.B.L. pour cette organisation.

29.

Décide :

- d'adopter le texte de l'avenant numéro 5 au contrat - programme entre la Communauté Française de Belgique, la Ville de Liège, la Province de Liège, la Région Wallonne et l'A.S.B.L. «THEATRE DE LIEGE / CENTRE DRAMATIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES / CENTRE EUROPEEN DE CREATION THEATRALE ET CHOREGRAPHIQUE»
- d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «THEATRE DE LIEGE / CENTRE DRAMATIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES / CENTRE EUROPEEN DE CREATION THEATRALE ET CHOREGRAPHIQUE», pour l'année 2014.

30.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, en vue de la réalisation d'un projet artistique d'écriture avec participation des acteurs locaux en vue de la valorisation culturelle du site de la Chartreuse dans le cadre du projet européen Interreg IVB « Value Added » - approuve le projet définitif (comprenant le cahier spécial des charges) dressé en vue de l'exécution du marché.

31.

Décide de passer un marché public de services par procédure négociée sans publicité pour la mission d'études relative à l'actualisation de l'étude et de la cartographie du réseau écologique du territoire de l'entité du Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) adopté par le Conseil communal du 26 janvier 1998 [n°31], et aux spécificités urbaines du maillage écologique - fixe la liste des renseignements et des documents nécessaires à l'évaluation des conditions minimales de caractère financier, économique et technique afin d'opérer la sélection qualitative des candidats- approuve le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, établi en vue de l'exécution du marché.

32.

Décide d'acquérir des végétaux horticoles divers, dans le cadre des deux lots du marché «stock» sur catalogue.

33.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de bacs intérieurs pour les corbeilles publiques destinés au service de la Propreté publique – adopte le cahier spécial des charges.

34.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de chariots de propreté nécessaires au service de la Propreté publique – adopte le cahier spécial des charges.

35.

Adopte la convention à conclure entre la Ville et l'A.S.B.L. « ENJEU », dont le siège social est sis 41 avenue Constantin de Gerlache à 4000 LIEGE, dans le cadre de l'organisation du Salon « Papillon » aux Halles des Foires de Liège du 28 au 30 mars 2014.

ADDENDUM 35 bis

Décide de développer des aménagements et/ou un système de récupération et de recyclage d'objets divers pour leur donner une seconde vie.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Géraldine BLAVIER, Conseillère communale.

Ce point est renvoyé en Commission.

36.

37.

Décide de passer un marché de prestations de services, réparti en 3 lots, par adjudication ouverte avec publicité européenne pour les transports scolaires (venant à échéance le 30.06.2017) – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitative.

38.

Décide de passer un marché de fournitures, réparti en 3 lots, par adjudication ouverte avec publicité européenne ayant pour objet l'acquisition de manuels scolaires et d'ouvrages de lecture de référence, de bibliothèques scolaires et de centres de documentation, (d'une durée de 36 mois) – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitative.

39.

Décide de passer un marché de prestations de services par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet des activités sportives d'escalade destinées à l'enseignement communal (d'une durée de 36 mois) – adopte le cahier spécial des charges.

40.

Décide de passer un marché de prestations de services par procédure négociée sur facture acceptée, ayant pour objet une initiation au ski, pour l'enseignement communal (échéance au 28.02.2015).

41.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet la souscription d'abonnements à un journal d'actualités qui s'adresse aux enfants de neuf à treize ans, destiné au Département de l'Instruction publique et de la Lecture publique – adopte le cahier spécial des charges.

42.

Décide de passer un marché de prestations de services par adjudication ouverte avec publicité européenne ayant pour objet les transports scolaires nationaux, destiné aux Départements de l'Instruction publique et de la Vie sociale, de la Proximité et de la Petite Enfance (échéance au 30.06.2017) – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitative.

43.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'aménagement d'un local cuisine à la mini-crèche du complexe « Hector Denis », rue Hector Denis 340 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

44.

Décide d'approuver les travaux modificatifs apportés au projet initial des travaux de réfection des bétons de la piscine au groupe scolaire, rue Xhovémont 195, 4000 LIEGE.

45.

Décide d'exécuter des travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux, dans le cadre du marché "stock" conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale, relatif aux travaux de traitement de l'amiante.

SEANCE DU 24 FEVRIER 2014

46.

Décide d'approuver l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux d'aménagement d'une sortie de secours au théâtre « Le Moderne », rue Sainte-Walburge 1-9 à 4000 LIEGE.

47.

Décide de procéder à l'acquisition de filtres pour groupe de ventilation dans le cadre du marché « stock ».

48.

Décide de procéder à l'acquisition de pompes et circulateurs dans le cadre du marché « stock ».

49.

Décide de procéder à l'acquisition de centraux d'alarme d'évacuation pour l'année 2014 dans le cadre du marché « stock ».

50.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture de matériels électriques pour groupe de ventilation nécessaires aux besoins des bâtiments communaux en ce qui compris scolaires - adopte le cahier spécial des charges.

51.

Décide d'acquérir du matériel électrique divers et d'appareils d'éclairage pour l'entretien des installations électriques dans les bâtiments communaux en ce compris scolaires, pour l'année 2014, dans le cadre du marché « stock ».

52.

Prend acte de la décision prise en urgence par le Collège communal passant un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux de remplacement de la chaudière murale, de modification des tuyauteries et de tubage de la cheminée à la conciergerie Hazinelle, rue Hazinelle 2 à 4000 LIEGE, adoptant le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – admet la décision de pourvoir à la dépense nécessaire.

53.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de modernisation et de mise en conformité ainsi que de remise en batterie duplex des deux ascenseurs, au Complexe « Chiroux », place des Carmes, 8 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

54.

Décide d'acquérir une auto-laveuse, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

55.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour la réalisation des travaux de remplacement des châssis existants par des châssis en aluminium (en 2 tranches) à l'Ecole secondaire du Condroz (I.C.T.I.A.), quai du Condroz, 15 à 4020 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

56.

Décide d'exécuter les travaux de réfection de la cour de récréation de l'école maternelle du complexe Péville, avenue de Péville 232 à 4030 GRIVEGNEE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières).

57.

Décide d'acquérir des fournitures de mobilier de bureau à destination de différents bâtiments communaux pour l'exercice 2014, dans le cadre du marché « stock ».

58.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour la réalisation des travaux de remplacement de châssis vétustes par des châssis en aluminium (façade gymnase filles, garçons et local rangement) au Complexe Fraîche rue Fraîche, 14, à 4032 CHENEE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

59.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour les travaux de remplacement des châssis vétustes par des châssis en aluminium, à l'Ecole fondamentale du Complexe « Haminde », rue de la Haminde, 33 à 4030 LIEGE (Grivegnée) - fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

60.

Décide de passer un accord-cadre conjoint de fourniture à conclure avec un seul adjudicataire pour la fourniture d'échelles, d'escabeaux et d'échafaudages nécessaires aux besoins de la Ville de Liège et du Centre Public d'Action Sociale de Liège - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir l'accord-cadre - adopte le texte de la convention à conclure entre la Ville de Liège et le Centre Public d'Action Sociale de Liège fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution dudit accord-cadre.

61.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour le remplacement des châssis en bois des façades arrières par des châssis en aluminium (en deux tranches) à l'Ecole du complexe Péville, avenue de Péville, 232 à 4030 GRIVEGNEE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

62.

Décide de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour la réalisation des travaux de remplacement de châssis en Alu/bois pour le Complexe Rivageois, Ecole, rue des Rivageois, 17 à 4000 LIEGE – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

63.

Décide de rectifier une erreur matérielle dans sa délibération du 30 septembre 2013 approuvant le Plan d'investissement communal - ajout en 37ème position de l'année 2016 du Plan d'investissement communal 2013-2016, du projet d'aménagement de la Route du Pays de Liège - sollicite auprès du Service Public de Wallonie (DGO1) d'une dérogation quant au dépassement du subside accordé.

64.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés dans le cadre de la substitution de pavage rue Hors-Château (4000 LIEGE).

65.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réalisation des travaux de substitution de pavage rue Bois-de-Breux (4030 GRIVEGNEE).

66.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réalisation des travaux de curage et de rétablissement de la structure par chemisage de la canalisation d'égouttage, ainsi que la remise en état d'une chambre de visite rue Villette à 4020 LIEGE

67.

Décide de confier au gestionnaire de réseau de distribution d'énergie, les travaux de remplacements de luminaires de fortes puissances dans le cadre du plan OSP (Obligation Service public) dans les rues Winston Churchill à 4020 DROIXHE, de Tilff à 4031 ANGLEUR ainsi que Chaussée de Tongres à 4000 ROCOURT.

68.

Décide d'adhérer au marché de services 2013-2014 relatif aux prélèvements et essais en laboratoire dans le cadre de travaux subsidiés réalisés sur le territoire communal.

69.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réfection du Degré des Artisans (4030 GRIVEGNEE).

70.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réfection de la rue Jean Somers (4000 LIEGE) à et pose d'un égout.

71.

Décide d'acquérir et de poser différents types de clôtures destinées aux différents bassins d'orage sur le territoire de la Ville de Liège, au cours de l'année 2014, dans le cadre du marché «stock».

72.

Décide d'acquérir des éléments de clôture nécessaires aux besoins des services techniques de maintenance, au cours de l'année 2014, dans le cadre du marché «stock».

SEANCE DU 24 FEVRIER 2014

73.

Décide d'acquérir des plaques de rues émaillées, au cours de l'année 2014, dans le cadre du marché «stock».

74.

Décide d'acquérir des barrières Nadar dans le cadre du marché stock de matériel de signalisation routière, d'équipement de chantier et de voirie, au cours de l'année 2014.

75.

Décide d'acquérir du matériel de signalisation routière, d'équipement de chantier et de voirie, au cours de l'année 2014, dans le cadre du marché «stock».

76.

Décide d'acquérir des produits de marquage routier, au cours de l'année 2014, dans le cadre des deux lots du marché «stock».

77.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour la fourniture d'un compresseur de chantier destiné au service de la Voirie – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

78.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition d'appareils de voirie en fonte – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

79.

Décide de passer un accord-cadre par voie d'adjudication ouverte pour la réalisation de travaux de marquage routier sur le territoire de la Ville de Liège – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché (échéance au 31 décembre 2016) – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

80.

Décide d'adopter le nouveau règlement de police et d'administration relatif aux funérailles et sépultures.

QUESTIONS ORALES

Entend une question orale de M. François SCHREUER à propos de la création de l'ASBL « Liège Europe Métropole » ainsi que la réponse de M. Jean Pierre HUPKENS.

Entend une question orale de M. François SCHREUER à propos de l'installation d'un phare au sommet du Monument interalliés de Cointe ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

La séance est levée à 00 heures 45'

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,

Serge MANTOVANI

Willy DEMEYER.